

PUBLIÉ SUR LE SITE INTERNET  
DE LA VILLE DE

19 DEC. 2022

DÉPARTEMENT  
DES  
PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

VILLE DE SAINT-JEAN-DE-LUZ



Conseillers en exercice : 33  
Nombre de présents : 29

**N° 11 - Tableau des  
effectifs du personnel  
territorial au 1er janvier  
2023**

Rapporteur : Patricia  
Arribas-Olano, 2<sup>ème</sup>  
adjoint

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

***Séance du 9 décembre 2022 à 18 heures***

*Le conseil municipal de la ville de Saint-Jean-de-Luz s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-François Irigoyen.*

**Présents :**

Jean-François Irigoyen, maire  
Pello Etcheverry, 1<sup>er</sup> adjoint  
Patricia Arribas-Olano, 2<sup>ème</sup> adjoint  
Jean-Daniel Badiola, 3<sup>ème</sup> adjoint  
Nathalie Morice, 4<sup>ème</sup> adjoint  
Eric Soreau, 5<sup>ème</sup> adjoint  
Christine Duhart, 6<sup>ème</sup> adjoint  
Guillaume Colas, 7<sup>ème</sup> adjoint  
Laurence Ledesma, 8<sup>ème</sup> adjoint

Manuel Vaquero, Charlotte Loubet-Latour, Delphine de Torregrosa, Thomas Ruspil, Guillaume Boivin, Serge Peyrelongue, Béatrice Chauffard, Loïc Jouenne, Christine Gonzalo, Pascale Fossecave, Sylvie Dargains, Monique Labattut, Bruno Garraialde, Manuel de Lara, Isabelle Tinaud-Nouvian, Nicolas Charrier, Pascal Lafitte, Yvette Debarbieux, Marie-Hélène Dupuy-Althabegoity, Hugo Maillos, conseillers municipaux en exercice.

**Pouvoirs :**

- Jean-Luc Casteret, 9<sup>ème</sup> adjoint, à Jean-François Irigoyen, maire
- Benjamin Marcille, conseiller municipal, à Bruno Garraialde, conseiller municipal
- Gaëlle Lapix, conseillère municipale, à Manuel de Lara, conseiller municipal (à partir de la délibération n°5)

**Absents :**

Noémie Troubat

**Date de la convocation : 2 décembre 2022**

Conformément au code général des collectivités territoriales, article L 2121-15, Loïc Jouenne a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire, fonctions qu'il a acceptées.

## N°11 – RESSOURCES HUMAINES

### Tableau des effectifs du personnel territorial au 1<sup>er</sup> janvier 2023

Madame Arribas-Olano, adjointe, expose :

Comme chaque année, il appartient au conseil municipal d'approuver les tableaux des effectifs du personnel territorial de la commune (annexe).

Il est rappelé que ceux-ci sont susceptibles de faire l'objet de modifications durant l'année compte tenu de l'attente des résultats des dossiers retenus à la promotion interne par la Commission Administrative Paritaire du Centre Départemental de Gestion des Pyrénées Atlantiques, des résultats de concours, des avancements de grades et des besoins des services.

Il est proposé au conseil municipal :

- D'approuver les tableaux des effectifs du personnel territorial au 1<sup>er</sup> janvier 2023 joints à la présente délibération (annexe).

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,
- Vu l'avis favorable du comité technique paritaire du 22 novembre 2022,
- Vu l'avis favorable de la commission municipale « Finances, administration générale et ressources humaines » du 30 novembre 2022,
- Approuve les tableaux des effectifs du personnel territorial au 1<sup>er</sup> janvier 2023 joints à la présente délibération (annexe).

### Adopté à l'unanimité

- pour extrait conforme
- ont signé au registre tous les membres présents

Le Maire,

Jean-François Irigoyen

